



SC Bac Pro
AP Technicien ou Technicienne
GR du Froid et du Conditionnement
de l'Air

Activités professionnelles

La formation prépare les élèves aux métiers de technicien d'installation et de maintenance des installations frigorifiques et de conditionnement de l'air :

- Réfrigération commerciale et industrielle
- Conditionnement de l'air lié à l'agro-alimentaire et aux différents secteurs industriels

Contenu de la formation

Enseignement professionnel

Une part importante des apprentissages professionnels est confiée à l'entreprise (surtout pour les jeunes sous statut d'apprenti).

L'activité en entreprise prend des formes variées, les tâches confiées doivent couvrir le plus possible les compétences exigées par le référentiel.

Le lycée apporte le complément de formation nécessaire (technologies des installations, techniques et procédés de maintenance, travaux pratiques sur les différents systèmes).

Enseignement général

La formation générale permet de donner aux élèves les outils nécessaires à la résolution des problèmes techniques qui leur seront posés (français, histoire géographie, maths, sciences, langue vivante, gestion, éducation artistique, éducation physique et sportive).

Il est à noter que le Bac Professionnel exige un bon niveau d'enseignement général qui permettra au futur salarié de s'adapter et d'évoluer dans l'entreprise.

Débouchés

Le technicien du froid et du conditionnement de l'air est susceptible d'être employé dans des petites ou moyennes entreprises (3 à 50 personnes) qui assurent la vente, l'installation, la maintenance, la réparation des systèmes frigorifiques.

Ce secteur comprend environ 2 000 entreprises et manque de personnels qualifiés dans la plupart des pays européens.

Poursuites d'études

- BTS Fluides Énergie Domotique option FCA
- BTS Maintenance des systèmes Énergétiques et Fluidiques

Recrutement

Deux voies possibles : **Scolaire** et **Apprentissage**.

- Voie scolaire : 22 semaines en entreprise réparties sur les 3 années.
- Apprentissage : l'apprenti est salarié d'une entreprise (alternance de 26 semaines en entreprise et de 21 semaines au Lycée chaque année).